

# Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 avril 2016

Le cinq avril deux mille seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de Coët-Roz, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

**Étaient Présents :** Danielle CORNET - Sylvie MORAND – Muriel MAHE - Margareth ABOT - Roselyne DAUFFY - Vanessa LEBEAU – Angélique BLANCHARD - Marie-Christine BRIAND - Annaïg GICQUEL - Jacqueline LEROUX-GUILLÉ

MM. Paul LONGATTE - Stéphane POILVE - Arnel MOYON – Sébastien SOURGET- Jean-Philippe LEVESQUE– Philippe ROUAUD - Marc FOUCAULT - Arnaud GUIHENEUF - Michel MENARD – Bernard CLOUET –

## **Excusés :**

Mme Claudie MAHÉ (qui avait donné procuration à Mme Danielle CORNET)  
M. Christian BURLLOT (qui avait donné procuration à M. Philippe ROUAUD)  
M. Claude MEYE (qui avait donné procuration à M. Marc FOUCAULT)  
Mme Annie Prioux-TERRIENNE (qui avait donné procuration à Mme Roselyne DAUFFY)  
M. Gabriel DUVAL (qui avait donné procuration à M. LONGATTE)  
M. Mihaël COUTURIER (qui avait donné procuration à M. Stéphane POILVÉ)  
Mme Tiphaine TÉHÉRY (qui avait donné procuration à M. Sébastien SOURGET)  
Mme Vinciane SEKHRI (qui avait donné procuration à Mme Angélique BLANCHARD)  
M. Denis RIMBERT (qui avait donné procuration à Mme Annaïg GICQUEL)

**Secrétaire de Séance :** M. Arnaud GUIHENEUF

Effectif légal : .....29  
Nombre de présents : .....20  
Nombre de pouvoirs : .....9  
Quorum : .....15  
Date de convocation : .....29/03/2016

## **Sommaire**

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2016

2016-23 Modification de la délibération du 15 avril 2014/Délégations du Conseil Municipal au Maire

2016-24 Modification délibération du 29 avril 2014/

Désignation représentant du Conseil Municipal /Commission Consultative Départementale d'Accessibilité et de Sécurité

2016-25 Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une zone commerciale à La Hirtais à Sainte Anne sur Brivet

2016-26 Compte Administratif 2015 / Budget annexe Assainissement

2016-27 Approbation du Compte de Gestion 2015 / Budget annexe Assainissement

2016-28 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 / Budget annexe Assainissement

2016-29 Budget Primitif 2016 / Budget annexe Assainissement

2016-30 Compte Administratif 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'La Chasselandière'

2016-31 Approbation du Compte de Gestion 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'La Chasselandière'

2016-32 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'La Chasselandière'

2016-33 Budget Primitif 2016 / Budget annexe Lotissement communal 'La Chasselandière'

2016-34 Compte Administratif 2015 / Budget annexe Salle de spectacles 'Carré d'Argent'

2016-35 Approbation du Compte de Gestion 2015 / Budget annexe Salle de spectacles 'Carré d'Argent'

2016-36 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 / Budget annexe Salle de spectacles 'Carré d'Argent'

2016-37 Budget Primitif 2016 / Budget annexe Salle de spectacles 'Carré d'Argent'

- 2016-38 Compte Administratif 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'Les Rosiers'
  - 2016-39 Approbation du Compte de Gestion 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'Les Rosiers'
  - 2016-40 Budget Primitif 2016 / Budget annexe Lotissement communal 'Les Rosiers'
  - 2016-41 Compte Administratif 2015 / Budget Principal
  - 2016-42 Approbation Compte de Gestion 2015 / Budget Principal
  - 2016-43 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 / Budget Principal
  - 2016-44 Vote des taux d'imposition 2016
  - 2016-45 Budget Primitif 2016 / Budget Principal
  - 2016-46 Fixation tarifs mini-camps et stages/ALSH/Été 2016
  - 2016-47 Fixation des tarifs saison culturelle /Salle de spectacles 'Carré d'argent'/Saison 2016-2017
- Actualités des dossiers en cours

\*\*\*\*\*

## **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Arnaud GUIHENEUF pour assurer ces fonctions.

\*\*\*\*\*

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2016**

### ***Pièce annexe***

Mme Le Maire après avoir demandé si des observations sont à formuler met le procès-verbal de la séance du 15 mars 2016 aux voix.

*M. MENARD indique que concernant l'approbation du procès-verbal de la séance il est noté qu'il a été adopté à l'unanimité alors que les membres de la liste « vivre à Pontchateau » se sont abstenus.*

*M. CLOUET constate que le power-point de présentation de M. POILVE n'était pas annexé au procès-verbal, et demande qu'il soit transmis.*

*Mme Le Maire rappelle que le procès-verbal est une synthèse de la séance et que les power-point n'ont jamais été annexés.*

Le procès-verbal est adopté à la majorité, avec 6 voix contre (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme GICQUEL et Mme LEROUX-GUILLE)

\*\*\*\*\*

# AFFAIRES GÉNÉRALES

## **2016-23 Modification de la délibération du 15 avril 2014/Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Mme le Maire propose de compléter la délibération du 15 avril 2014 portant délégations du Conseil Municipal au Maire en ajoutant l'alinéa 16 : 'D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle'.

*M. CLOUET rappelle que lors du vote de la délibération des délégations du conseil municipal au maire le 15 avril 2014, il avait émis l'hypothèse d'élargir le champ d'application de cette délibération en ajoutant la totalité des alinéa. Il demande à connaître les recours en cours.*

*Mme Le Maire indique que les contentieux portent sur la passerelle place Dominique David et la déviation RD773 entrée Sud.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Accepte de compléter la délibération du 15 avril 2014 portant délégations du Conseil Municipal au Maire en ajoutant l'alinéa 16, comme indiqué ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## **2016-24 Modification délibération du 29 avril 2014/ Désignation représentant du Conseil Municipal /Commission Consultative Départementale d'Accessibilité et de Sécurité**

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Mme le Maire souhaite modifier la délibération du 29 avril 2014 désignant M. Marc FOUCAULT en qualité de représentant de la commune au sein de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et propose M. Jean-Philippe LEVESQUE en remplacement.

*Mme Le Maire remercie Marc FOUCAULT pour le temps donné et également Jean-Philippe LEVESQUE pour le temps qui sera consacré.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 6 abstentions (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme GICQUEL et Mme LEROUX-GUILLE) :**

Accepte de modifier la délibération du 29 avril 2014 en désignant M. Jean-Philippe LEVESQUE, Conseiller Municipal délégué, comme représentant de la commune au sein de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

\*\*\*\*\*

# 2016-25 Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une zone commerciale à La Hirtais à Sainte Anne sur Brivet

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Par courrier en date du 8 mars 2016, Monsieur le Préfet a informé la commune de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau présentée par la société SERENIS pour son projet de création d'une zone commerciale à Sainte Anne sur Brivet.

L'enquête publique aura lieu du 31 mars au 2 mai 2015 en mairies de Sainte Anne sur Brivet et Pontchâteau (les 7 et 26 avril de 14h à 17h).

Par arrêté préfectoral portant ouverture de cette enquête publique, article 6, le conseil municipal de Pont-Château est appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête.

La commission 'Commerce' se réunira le 31 mars 2016 et examinera ce dossier.

*Mme Le Maire indique que les documents ont été présentés en commission Commerce le 31 mars avec une vue d'ensemble de la zone achevée. Actuellement sont installés le service drive, la station-service et le centre auto, et il est prévu des cellules commerciales supérieures à 500 m<sup>2</sup>.*

*M. CLOUET indique qu'ils voteront pour et rappelle qu'ils étaient les seuls acteurs qui ont supporté et soutenu ce projet depuis le début et c'est un bon aboutissement.*

*Mme Le Maire ajoute qu'après de nombreux recours la décision la Commission Nationale d'Aménagement Commerciale (CNAC) a donné un avis favorable le 31 juillet 2015, et que la municipalité a porté dès son arrivée un soutien attentif à ce dossier.*

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Émet un avis favorable sur le projet de création d'une zone commerciale à La Hirtais à Saint Anne sur Brivet par la société SERENIS

\*\*\*\*\*

## **FINANCES**

*Mme Le Maire rappelle les termes de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique qu'elle peut assister aux discussions des comptes-administratifs mais doit se retirer au moment du vote. Elle demande l'avis des membres du conseil municipal.*

*M. CLOUET répond favorablement.*

## **Mme Le Maire donne la présidence de la séance à M. LONGATTE.**

*M. Poilve débute la présentation du Budget annexe de l'assainissement : il présente le CA (Compte Administratif) 2015 qui donne un résultat global de 134 771,03 €. Il précise que la recette de la redevance assainissement en augmentation de par le nombre des nouveaux branchements au réseau collectif. Il propose l'affectation du résultat de fonctionnement d'un*

montant de 341 649,50 € en investissement. La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 2 402 356€, les échéances 2015 sont de 258 489 €. Les avances en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont de 16 937€ avec une échéance 2016 de 5 646€.

Il indique que le budget primitif 2016 est proposé en section de fonctionnement à hauteur de 946 829 € et de 2 034 240,47€ en section d'investissement. Pour la section fonctionnement il précise que la redevance droits de passage de 5000 euros correspond à l'assiette de la SNCF. Il ajoute que pour la section d'investissement les frais d'étude de 15 000 € concernent l'étude lancée sur l'épandage.

M. CLOUET constate que cela est conforme à ce qui était prévu.

## **2016-26 Approbation du Compte de Gestion 2015 / Budget annexe Assainissement**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe Assainissement.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget annexe assainissement, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal. Ledit compte de gestion est adopté.

\*\*\*\*\*

## **2016-27 Compte Administratif 2015/Budget annexe Assainissement**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le compte administratif 2015 du Budget annexe Assainissement.

La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

**Mme le Maire se retirant du vote,**

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2015 (Fonctionnement)	: +	341 649.50 €
Résultats antérieurs reportés	:	0.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	: +	341 649.50 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: -	153 671.44 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	: -	53 207.03 €

Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 206 878.47 €

Solde des restes à réaliser 2015 : + 428 617.00 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus

+++++

## **2016-28 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 / Budget annexe Assainissement**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVE informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M 49 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 de ce budget annexe, soit 341 649.50 €.

La commission Finances Locales réunie le 22 mars dernier a examiné ce document budgétaire.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Décide l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 pour la somme de 341 649.50 € de la façon suivante :

- en section d'investissement : 341 649.50 € à l'article 1068

+++++

## **2016-29 Budget Primitif 2016 / Budget annexe Assainissement**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Budget Primitif 2016 du Budget annexe Assainissement.

La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le budget primitif 2016 du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	:	946 829.00 €
Résultats antérieurs reportés	:	0.00 €
Recettes de fonctionnement	:	946 829.00 €

Dépenses d'investissement (hors reports)	: 1 827 362.00 €
Déficit d'investissement 2015 reporté	: 206 878.47 €
Recettes d'investissement	: 2 034 240.47 €

\*\*\*\*\*

*M. POILVE débute la présentation du Budget annexe de la Chasselandière : il présente les résultats du CA 2015 qui donnent un total de 41 839,88 € en fonctionnement et 41 793,71 € en investissement. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 41 839,88 € en section de fonctionnement. La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de 157 412 €, avec une échéance 2016 de 35 047 €. Le BP 2016 est proposé en section de fonctionnement à 501 376,88 € et à 524 972,71 € en investissement.*

## **2016-30 Approbation du Compte de Gestion 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'La Chasselandière'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe du lotissement communal 'La Chasselandière'.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget annexe La Chasselandière, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal. Ledit compte de gestion est adopté.

\*\*\*\*\*

## **2016-31 Compte Administratif 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'La Chasselandière'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le compte administratif 2015 du Budget annexe du lotissement communal 'La Chasselandière'.

La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

### **Mme le Maire se retirant du vote,**

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget La Chasselandière, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2015 (Fonctionnement)	: +	0.00 €
Résultats antérieurs reportés	: +	41 839.88 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	: +	41 839.88 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: +	42.16 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	: -	41 835.87 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: -	41 793.71 €
Solde des restes à réaliser 2015	:	0.00 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus

\*\*\*\*\*

## **2016-32 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'La Chasselandière'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVE informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M 49 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 de ce budget annexe, soit 41 839.88 €.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Décide l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 pour la somme de

- 41 839.88 € de la façon suivante :

En section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002

La commission Finances Locales réunie le 22 mars dernier a examiné ces différents documents budgétaires.

\*\*\*\*\*

## **2016-33 Budget Primitif 2016 / Budget annexe Lotissement communal 'La Chasselandière'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Budget Primitif 2016 du Budget annexe du lotissement communal 'La Chasselandière'.



La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

APPROUVE le budget primitif 2016 du budget annexe La Chasselandière, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	:	501 376.88 €
Résultats antérieurs reportés	:	+41 839.88 €
Recettes de fonctionnement	:	459 537.00 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	:	483 179.00 €
Déficit d'investissement 2015 reporté	:	41 793.71 €
Recettes d'investissement	:	524 972.71 €

\*\*\*\*\*

*M. POILVE débute la présentation du Budget annexe Lotissement communal Les Rosiers : il est proposé de prévoir au budget primitif 2016 prévisionnel un total de dépenses en fonctionnement à hauteur de 303 000 € et 307 500 € en investissement.*

*M. MENARD demande à connaître le résultat de l'appel d'offres du lotissement des Rosiers.*

*Mme Le Maire précise que la consultation est lancée dans la presse, après l'ouverture des offres la commission Urbanisme se réunira à nouveau.*

**2016-34 Approbation du Compte de Gestion 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'Les Rosiers'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe du lotissement communal 'Les Rosiers'.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 6 contres (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme GICQUEL et Mme LEROUX-GUILLE).**

Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget annexe Les Rosiers, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal. Ledit compte de gestion est adopté.

\*\*\*\*\*

**2016-35 Compte Administratif 2015 / Budget annexe Lotissement communal 'Les Rosiers'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le compte administratif 2015 du Budget annexe du lotissement communal 'Les rosiers'.

La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

**Mme le Maire se retirant du vote,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 6 contres (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme GICQUEL et Mme LEROUX-GUILLE) :**

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget annexe Les Rosiers, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2015 (Fonctionnement)	:	0.00 €
Résultats antérieurs reportés	:	0.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	:	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	0.00 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	:	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	:	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2015	:	0.00 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus

\*\*\*\*\*

## **2016-36 Budget Primitif 2016 / Budget annexe Lotissement communal 'Les Rosiers'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Budget Primitif 2016 du Budget annexe du lotissement communal 'Les Rosiers'.

La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 6 contres (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme GICQUEL et Mme LEROUX-GUILLE).**

APPROUVE le budget primitif 2016 du budget Les Rosiers, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	:	303 000.00 €
Résultats antérieurs reportés	:	0.00 €
Recettes de fonctionnement	:	303 000.00 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	:	307 500.00 €
Déficit d'investissement 2015 reporté	:	0.00 €
Recettes d'investissement	:	

\*\*\*\*\*

*M. POILVE débute la présentation du Budget annexe du Carré d'Argent : il précise que le CA 2015 donne un résultat de 417 982,68 € en section de fonctionnement et de 17 686,53 € en investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 de 42 280,69 € en section de fonctionnement. Le BP 2016 prévisionnel prévoit un total de dépenses en fonctionnement à hauteur de 470 126 € et 25 546 € en investissement. Il rappelle l'augmentation de la fréquentation du Carré d'argent dont le taux de remplissage pour 2015 a été de 85%. La subvention du budget principal est maintenue à 305 000 euros.*

*M. CLOUET constate qu'il a été indiqué que la fréquentation du Carré d'argent est en hausse mais le prévisionnel des recettes de la billetterie au BP 2016 est de 9 000 euros inférieur au Compte Administratif 2015.*

*M. POILVE répond que la subvention du budget principal est identique à 2014 et 2015.*

## **2016-37 Approbation du Compte de Gestion 2015 / Budget annexe Salle de spectacles 'Carré d'Argent'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe de la salle de spectacles du Carré d'Argent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget du Carré d'Argent, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal. Ledit compte de gestion est adopté.

\*\*\*\*\*

## **2016-38 Compte Administratif 2015 / Budget annexe Salle de spectacles 'Carré d'Argent'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le compte administratif 2015 du Budget annexe de la salle de spectacles du Carré d'Argent.

La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

**Mme le Maire se retirant du vote,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le compte administratif 2015 du budget annexe du Carré d'Argent, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2015 (Fonctionnement)	: +	14 560.69 €
Résultats antérieurs reportés	: +	27 720.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	: +	42 280.69 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	0.00 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes	:	0.00 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	:	0.00 €
Solde des restes à réaliser 2015	:	0.00 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus

+++++

## **2016-39 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 / Budget annexe Salle de spectacles 'Carré d'Argent'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVE informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M 49 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 de ce budget annexe, soit 42 280.69 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Décide l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 pour la somme de 42 280.69 € de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 42 280.69 € à l'article 002

\*\*\*\*\*

**2016-40 Budget Primitif 2016 / Budget annexe Salle de spectacles 'Carré d'Argent'**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Budget Primitif 2016 du Budget annexe de la salle de spectacles du Carré d'Argent.

La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le budget primitif 2016 du budget annexe du Carré d'Argent, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	:	470 126.00 €
Résultats antérieurs reportés	:	+ 42 280.69 €
Recettes de fonctionnement	:	427 845.31 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	:	25 546.00 €
Résultats antérieurs reportés	:	0.00 €
Recettes d'investissement	:	25 546.00 €

\*\*\*\*\*

*M. POILVE poursuit son exposé par la présentation du Budget Principal et commence par un commentaire sur le Compte Administratif 2015.*

*Il informe des écarts constatés entre 2014 et 2015 pour chaque chapitre.*

*Les charges à caractère général connaissent une évolution de + 0.29% contre une moyenne annuelle de +5,56% sur la mandature précédente : il faut noter la baisse des consommations de chauffage suite au groupement d'achat avec le SYDELA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et une gestion différente au groupe scolaire de Quéral, la diminution de la consommation des carburants suite au prix du carburant et la réduction de la flotte automobile, la diminution de l'alimentation suite à la suppression des distributions de fruits et lait dans les écoles soit 4535,70 € en 2015 contre 8 866,64 € en 2014 et la baisse des achats divers, une diminution des fournitures administratives avec l'utilisation massive des stocks, et une diminution sur l'entretien du matériel roulant qui faisait suite à des factures importantes sur le camion grue en 2014. Par contre, il faut noter l'augmentation des dépenses eau et électricité, pour l'eau en raison d'une facture importante au stade du Landas suite à une fuite et à 1 mois et demi d'arrosage supplémentaire dû aux conditions météo, sur les terrains de sport, et pour l'électricité suite à une facture importante au Chalet de Coët-Roz et des consommations importantes sur les salles de sport, les*

contrats de maintenance avec l'augmentation de maintenance des systèmes impression, la formation des agents des espaces verts et les permis poids lourds, et les différentes annonces et insertions suite au concession d'aménagement ou modification du PLU.

Les charges de personnel ont été majorées de 7,02% contre une moyenne annuelle de +4,87% sur la mandature précédente : suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires on constate que les TAP sur une année complète représente environ 150 000 € supplémentaires, ainsi que des remplacements pour arrêt maladie et congé maternité.

Les autres charges de gestion courante ont connu une évolution de - 5,06 % car le budget annexe « Le Hameau du Prieuré » a été clôturé et il n'y a pas eu de subvention au cyclo-cross en 2015.

Les produits des services ont connu une évolution de 4,67 %, avec la fréquentation de l'ALSH en léger retrait mais une amélioration de la ventilation des recettes entre les différents services jeunesse et périscolaires et les frais divers comme la valorisation du personnel sur le budget assainissement et les frais d'affranchissements du Carré d'argent.

Le chapitre 'Impôts et taxes' a connu une augmentation de 6,19%, due à l'augmentation des taux en 2015 et du FPIC, et plus de transactions immobilières sur la commune.

Les dotations-participations ont évoluées 1,07% au titre de la contribution au redressement des comptes publics de l'Etat (-145 850€). La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) d'un montant de 38 159 € a augmenté afin de compenser une partie des baisses de dotations suite à l'augmentation de la population. Et la taxe hippique reversée par la communauté de communes de 12 763€.

Les autres produits de gestion courante ont été diminués de 17,08% avec la perte du loyer de l'Inspection académique qui a quitté la commune et le déménagement de la Communauté de communes.

Le total des dépenses de fonctionnement 2015 s'établit à 8.188.382,39€ et celui des recettes de fonctionnement à 9.649.192,93€.

**Le résultat de fonctionnement 2015 est donc de 1.460.810,54€.**

L'investissement 2015 a porté sur 4.644.990,24€ en dépenses et sur 3.883.577,26€ en recettes, d'où un résultat négatif de 761.412,98€.

M. POILVE présente les principaux investissements : travaux dans les écoles et équipements informatiques, mobilier et matériel, les divers aménagements Place de la mairie, Boulevard Pellé de Quéral, abords du collège, études diagnostic AD'AP, achat de terrains. Les travaux en régie ont porté sur un montant d'environ 85.701,61€.

Le résultat global 2015 est de 699.397,56€.

**L'épargne nette se situe à 870.520,89€.**

Il propose d'affecter le résultat 2015 de 1.460.810,54€ en investissement.

M. MENARD indique que le Compte Administratif a été mis en œuvre pour le Budget Primitif 2015 avec l'augmentation des impôts, l'absence d'emprunt, l'état de la dette. Il rappelle que 15 jours après avoir emprunté 1 million d'euros, la modification du PLU a été abandonnée, le groupe scolaire a été abandonné après avoir attribué la maîtrise d'œuvre pour un montant d'environ 600 000 euros par délibération du 27 janvier 2015. Par courrier de décembre 2015, il demandait des précisions et information complémentaire sur le Groupe Scolaire, l'Îlot du Centre, le bulletin

*d'information et les marchés publics 2015 dont il a reçu depuis la liste. Il n'a toujours pas reçu de réponses concernant ces zones d'ombres.*

## **2016-41 Approbation Compte de Gestion 2015 / Budget Principal**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2015 du budget principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal. Ledit compte de gestion est adopté.

+++++

## **2016-42 Compte Administratif 2015 / Budget Principal**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVÉ présente le Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

**Mme le Maire se retirant du vote,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 6 contres (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme GICQUEL et Mme LEROUX-GUILLE) :**

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2015 (Fonctionnement)	:+ 1 460 810.54 €
Résultats antérieurs reportés	: 0.00 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	:+ 1 460 810.54 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: 272 073.72 €
Solde des reports d'investissement dépenses/recettes:	- 1 033 486.70 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: - 761 412.98 €
Solde des restes à réaliser 2015	: - 342 331.00 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte relatives au report à nouveau,

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus

+++++

## **2016-43 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 / Budget Principal**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVE informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M 49 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du budget principal, soit 1 460 810.54 €.

La commission Finances Locales réunie le 22 mars dernier a examiné ce document budgétaire.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Décide l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 pour la somme de 1 460 810.54 € de la façon suivante :

- en section d'investissement : 1 460 810.54 € à l'article 1068

+++++

## **2016-44 Vote des taux d'imposition 2016**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

*M. POILVE poursuit par une présentation des taux de la fiscalité locale 2016. Il rappelle l'analyse présentée par M. Schmitt, et la simulation de l'écart de la dotation solidarité rurale et dotation solidarité urbaine qui représente une perte de - 331 335 euros (pour rappel la DSU de 2015 s'élevait à 251.422 €) soit l'équivalent d'une augmentation de 18% du taux de la taxe d'habitation. Le cumul perte de la DSR et la baisse de la DGF représente un manque à gagner de plus de 550.000€ en 2015 soit l'équivalent d'une augmentation de plus de 30% du taux de la taxe d'habitation. Il rappelle que la période est difficile pour bon nombre de communes mais encore plus difficile pour Pontchâteau, la perte des dotations par habitant est plus importante pour Pontchâteau que pour les communes environnantes de taille similaire. Il fait part des contraintes financières depuis 2014 avec la réforme des rythmes scolaires, soit l'équivalent d'une augmentation de 9,5% du taux de la taxe d'habitation. Et les nouvelles contraintes pour 2016 comme l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui représente l'équivalent d'une augmentation de plus de 1% du taux de la taxe d'habitation ainsi que l'instruction des permis de construire soit l'équivalent d'une augmentation de plus de 1,4% du taux de la taxe d'habitation.*

*Il indique que sur la période 2008-2012 alors que les dotations augmentaient, l'augmentation des taux d'imposition avait été nécessaire, (4% de revalorisation des taux +1,2% de revalorisation forfaitaire en 2010 soit 5,2% d'augmentation pour cette seule année), mais dans le contexte*



actuel il n'est malheureusement pas possible de ne pas les augmenter. Il propose donc une majoration du taux d'imposition de 3.5% (soit pour un couple avec 2 enfants habitants une maison de 102 m<sup>2</sup> : 1.30€ par mois pour la taxe foncière et 1.30€ par mois pour la taxe d'habitation). Il précise qu'il y a un projet pour l'abattement spécial handicapés qui sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. LONGATTE redonne la présidence de séance à Mme Le Maire

M. MENARD ajoute que selon la présentation faite pour augmenter les recettes fiscales il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition, il rappelle que les taux d'imposition étaient de 5,9% en 2014 et 4,4% en 2010. Ce qui représente en recettes fiscales : 270.000€ en 2014, 290.000€ en 2015 et 270.000€ en 2016 soit 830.000€ d'augmentation de recettes fiscales. Il constate que cela ne pose pas de problème aux membres de l'équipe majoritaire mais qui représente + 25% d'augmentation sur 3 exercices. Les dotations baissent mais cela représente 300.000 euros. Il comprend que l'état appauvri les collectivités, mais ceci pourrait être compensé par la hausse des bases, et les projets comme l'ilôt du centre, Coët-Rozic, la création d'un lotissement de 6 lots. Il rappelle que lors du vote du budget 2012-2013 l'opposition avait fait remarquer à la majorité « d'être vigilant concernant la fiscalité locale afin de ne pas être une rupture pour chacun » et il précise qu'ils partagent cette analyse. Les élus devaient assurer un maintien des taux des taxes et ne pas faire du matraquage fiscal trop important et non justifié.

M. POILVE répond qu'il préférerait ne pas annoncer une augmentation des taux mais le contexte actuel est bien différent. Il rappelle que l'augmentation des bases a bien été annoncée comme objectif lors du DOB. Pour Coët-Rozic suite à l'analyse de la préfecture du dossier de création, validé par la commune en 2013, il a fallu faire une étude d'impact complémentaire. Cette étude, met, d'ailleurs, en évidence de nouvelles zones humides. Il n'était donc pas possible de débiter les travaux comme le suggère M. MENARD.

Mme Le Maire constate que la référence au budget 2012 n'est pas comparable au contexte actuel : les collectivités doivent contribuer au redressement des finances publiques de 3,67 milliards, 56% de l'effort repose sur le bloc communal dont 1,45 milliards d'euros à la charge des communes. La perte des dotations s'élève à 393.000 € à la fin 2016, 500.000 € fin 2017. Elle rappelle qu'en 2014 la commune de Pontchateau a basculé dans la strate des plus de 10000 habitants, ce qui a entraîné une perte de plus de 333.000 € de dotations entre la DSR et la DSU. C'est une situation sans précédent et dont il faut prendre acte. Elle rappelle par ailleurs le courrier de la Préfecture qui demandait de reconsidérer la situation financière de la commune, de faire le nécessaire pour ne pas alourdir l'emprunt, et faire des économies sur les charges. Mme Le Maire indique également que le projet du groupe scolaire n'est pas abandonné : il est inscrit au plan pluriannuel et projeté à 2022 : lors de l'installation de la nouvelle équipe municipale en 2014 il n'y avait pas de financement prévu pour ce groupe scolaire il nous faut donc reconstituer un financement préparant à un investissement de 4.6 millions € environs et prévoir 300.000 € environ de coût de fonctionnement à l'ouverture. Il ne serait pas possible de donner suite à ce projet sans recourir à la fiscalité, il faut un effort pour avoir une capacité d'autofinancement suffisante à l'ouverture de cette école en 2022. Elle demande de quelle façon l'opposition aurait géré la situation devant ce contexte de perte de dotations et du niveau d'endettement élevé de la commune. Elle indique que le projet de la zone d'aménagement concerté de Coët-Rozic est en cours depuis 2008, avec l'étude en 2011 et la définition du périmètre en 2013, et que le dossier

de création n'était toujours pas finalisé en 2014 à notre arrivée. La municipalité recherche également l'amélioration des recettes par l'élargissement des bases. Il y a plusieurs projets de construction de lotissement en cours qui permettront de créer des logements et à terme amélioreront les recettes de la commune. Elle cite Les Rosiers, La Chasselandière, Criboeuf, l'Îlot du centre, Boulevard Général de Gaulle et à terme la ZAC de Coët-Rozic. Il faut toutefois noter que l'arrivée de nouvelles familles génère des besoins de nouveaux services.

Les projets en cours et à venir sont l'aménagement des espaces publics du collège, le groupe scolaire, les aménagements des espaces publics du futur lycée et les salles multifonctions, la remise en état des voies communales, l'assainissement parmi les principaux. Les Pontchatelains comprennent qu'il faut continuer à développer la commune tout en compensant les effets financiers suite à la perte des dotations.

M. CLOUET précise que le périmètre de la ZAC n'a pas été présenté en 2013, mais le dossier loi sur l'eau et l'étude d'impact pour compléter le dossier et permettre la finalisation du dossier de création.

M. POILVE propose de délibérer sur les taux d'imposition des trois taxes directes locales : Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

La commission Finances Locales réunie le 22 mars dernier a examiné ces différents documents budgétaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 6 voix contre (M. MENARD, M. CLOUET, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme GICQUEL et Mme LEROUX-GUILLE) :**  
Approuve les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2016 tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus.

Taxes	Taux d'imposition		Produit
	2015	2016	
Habitation	15,68	16,23	1 945 652 €
Foncier Bâti	20,28	20,99	2 064 367 €
Foncier Non Bâti	38,91	40,27	84 768 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 094 787 €</b>

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

\*\*\*\*\*

## **2016-45 Budget Primitif 2016 / Budget Principal**

Rapporteur : **M. POILVE, Adjoint aux finances locales**

M. POILVE termine sa présentation par le projet de Budget primitif 2016 du budget principal

*En section de fonctionnement, il donne les écarts des charges entre 2015 et 2016.*

*Les charges à caractère général constatent une évolution prévisionnelle de 0,40%. Il n'y aura pas de mise sous pli en 2016 cela représentait 20.611€ en 2015, également pas de mission d'archivage prévue en 2016 mais en 2017 pour rappel le montant en 2015 était de 14.264,50€.*

*Les charges de personnel ont une évolution prévisionnelle de 3,34% due à l'augmentation réglementaire du point d'indice ainsi que la réforme des régimes indemnitaires.*

*M. CLOUET observe que l'augmentation du point d'indice représente 0,6%, soit un impact de 10.000€ sur 140.000€.*

*Les autres charges de gestion courante connaissent une évolution de 5,82 % car il y a la subvention au cyclo-cross pour l'organisation des championnats d'Europe 2016, et les charges exceptionnelles suite aux frais lié à la dénonciation du marché de maîtrise d'œuvre pour un nouveau groupe scolaire.*

*L'atténuation des charges est de -29,51% suite à la fin des prises en charge des congés maternité en 2016 par le nouvel assureur et la fin de longs arrêts, suite à des départs en retraite ou des reprises du travail.*

*Les produits des services connaissent une baisse de -3,77% car la compétence « ados » est maintenant prise en charge par la Communauté de Communes, donc il n'y a plus de remboursement des charges.*

*Le chapitre 'Impôts et taxes' évolue de 3,81%, dont 138.000€ dus à l'augmentation des taux communaux, ainsi que l'estimation de l'augmentation du FPIC dont le vote n'a pas encore eu lieu. Le chapitre recette « dotation et participation » baisse de 6,83%.*

*M. POILVE présente les différents investissements prévus au budget 2016, dont les abords du Collège, l'aménagement Boulevard Pellé de Quéral et les city stades.*

*M. POILVE conclut que le Budget Primitif 2016 est proposé en section de fonctionnement à 9.443.970€ et à 6.522.004 € en investissement, soit un budget global de 15.965.974€.*

*Mme Le Maire remercie M. POILVE pour la présentation du Budget.*

*M. CLOUET demande si les documents de présentation pourraient être transmis avec le compte-rendu.*

*Mme Le Maire indique que les documents seront proposés et mis en ligne sur internet.*

*Mme GICQUEL indique intervenir en tant que jeune élue installée depuis 2 ans, elle précise qu'elle essaie de décrypter les mécanismes du budget qui a pour but d'arriver à proposer un cadre de vie et un service de proximité qui doit passer par 2 choses : la maîtrise du coût de fonctionnement et se donner les moyens nécessaires. Elle indique que lors des mandats de 2010 à 2014, la dette a augmenté pour arriver à 1 million, avec une augmentation de 4% du taux de fiscalité sur cette même durée, tout ceci avec un dynamisme comme la maison de l'enfance, la salle de loisirs, la piscine, la médiathèque. Elle observe qu'il faut une stratégie, une volonté, un courage et du savoir-faire pour la commune qui a un potentiel de développement, et se demande où est ce désir de développement ? Et quels sont les projets pertinents et réels en dehors des city-stade. Elle précise à Mme Le Maire qu'elle a sa disposition le Parc de l'Abbaye, la ZAC qui*

*est de 40 hectares, mais demande où sont les entreprises qui pourraient être source de revenus. Elle indique que l'Îlot du Centre représente 12 logements sociaux et 28 logements en accession, il y avait 50% des lots prévus dans ce projet. Elle indique que la ZAC de Coët-Rozic n'est pas encore commencée, mais la commune préfère confier à un tiers le développement. Elle se dit choqué du projet de construction du lotissement de la Chasselandière, car c'est à l'antipode de la loi de transition énergétique, il faut plutôt voir une stratégie économique par la zone de la Hirtais et de l'Abbaye. Ce sont donc les conséquences de choix et non un choix. Elle évoque une baisse importante des effectifs des maternelles depuis 3 ans, et mets en doute la nécessité d'un lycée sur la commune. Elle constate que la baisse des dotations de l'état est bien réelle et a déjà été compensée, mais que l'inaction de l'équipe actuelle vous invite à augmenter les impôts de 3,5%.*

*Mme Le Maire demande un rappel des points.*

*Mme GICQUEL la remercie mais lui indique que c'est une lettre ouverte.*

*Mme Le Maire précise que l'équipe municipale est arrivée avec la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale, mais ceci sans avoir connaissance du Compte Administratif 2013 et de la présentation du DOB 2014 qui n'avait pas été présenté par la municipalité précédente avant les élections. Le vote du Budget Primitif 2014 a dû tenir compte de la nouvelle loi de finances et de l'effort demandé aux communes pour redresser les finances. On ne peut pas comparer les réalisations d'un mandat complet et plus, aux réalisations d'un mandat de 2 ans seulement.*

*En ce qui concerne les projets de l'Îlot du Centre et de la ZAC, il y a eu un ensemble de délibérations pour ces projets, mais le promoteur de l'Îlot du Centre n'a pas obtenu le taux de commercialisation nécessaire pour que le projet aboutisse. Elle ajoute que la ZAC n'est pas un projet réalisable en 4-5 ans mais porte sur une durée supérieure à 10 ans et rappelle que le dossier de création a mis 6 ans pour être finalisé.*

*M. LONGATTE rappelle que concernant le développement économique et la zone d'activités accueillant des entreprises sont de la compétence de la Communauté de Communes.*

*M. POILVE précise que l'ancienne équipe avait annoncé un groupe scolaire en 2016 lors de sa campagne électorale, et lors du DOB 2011 la programmation du groupe scolaire était prévue en 2013 alors qu'il n'y avait pas un début de financement d'inscrit.*

*M. LONGATTE ajoute que l'annonce de la baisse des dotations a eu lieu en aout 2014 donc n'était pas connu avant la fin du mandat de l'équipe précédente.*

*M. POILVE rappelle qu'il n'y avait pas de nouveau lotissement pour augmenter les bases depuis 2010, et déjà une baisse des effectifs des classes de maternelles.*

*Mme Le Maire rappelle le nombre conséquent d'élèves en cycle primaire sur la commune soit près de 1 400 élèves au total.*

*M. CLOUET ajoute que pour le groupe scolaire les effectifs globaux étaient peu en baisse, cela représentait environ – 100 élèves sur 3 ans soit 200 à 300 élèves sur 5 ans. Il constate que dans les communes voisines chaque zone artisanale trouve des entreprises pour ses terrains car ils ont*

pour objectif de permettre aux artisans de rester sur leur commune. Et sur la presque île il y a également un flux d'installation des entreprises donc pourquoi pas sur la grande zone de l'abbaye.

M. LONGATTE indique que le territoire n'est pas autant important.

Mme Le Maire rappelle que le DOB décrit les orientations et la capacité de l'autofinancement qui permet d'avoir un horizon au-delà de 2020 qui est clairement présenté et donne une visibilité au-delà du mandat.

Mme Le Maire ajoute que suivant l'avis de notre expert M. SCHMITT il faut compter autour de 1 million d'autofinancement pour une commune de cette taille afin de supporter l'investissement et les coûts de fonctionnement de l'ouverture d'une future école primaire.

M. MENARD constate que le groupe scolaire pourrait être largement financé s'il y avait la création de 350 logements qui représenterait environ 1000 habitants.

La commission Finances réunie en date du 22 mars 2016 a examiné ce document budgétaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 6 contres (M. MENARD, M. CLOUET, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme GICQUEL et Mme LEROUX-GUILLE) :**

Approuve le budget primitif 2016 du budget principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	: 9 443 970.00 €
Résultats antérieurs reportés	: 0.00 €
Recettes de fonctionnement	: 9 443 970.00 €
Dépenses d'investissement (hors reports)	: 5 760 591.00 €
Déficit d'investissement 2015 reporté	: 761 412.98 €
Recettes d'investissement	: 6 522 003.98 €

+++++

## **JEUNESSE**

### **2016-46 Fixation tarifs mini-camps et stages/ALSH/Été 2016**

Rapporteur : **Mme MAHÉ, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse**

#### ***Pièce annexe***

Comme chaque année, il est proposé au conseil municipal d'examiner les tarifs pour les animations enfance-jeunesse prévues pour l'été 2016 : stages, mini camps et nuitées.

La commission Enfance-jeunesse réunie en date du 24 février 2016 a examiné ce dossier,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Fixe les tarifs des animations enfance-jeunesse prévues pour l'été 2016 conformément aux tableaux

\*\*\*\*\*

**CULTURE**

**2016-47 Fixation des tarifs saison culturelle /Salle de spectacles 'Carré d'argent'/Saison 2016-2017**

Rapporteur : **M. GUIHENEUF**, Conseiller délégué à la communication, l'animation et la culture

***Pièce annexe***

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les tarifs de la saison culturelle 2016/2017 de la salle du Carré d'argent.

La commission Communication-Animation-Culture réunie en date du 23 mars 2016 a examiné ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

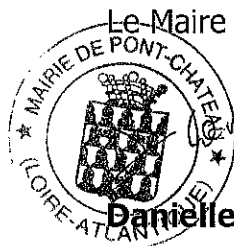
Fixe les tarifs conformément aux tableaux annexés

\*\*\*\*\*

**Actualités des dossiers en cours**

*Mme Le Maire transmet les dates des prochains Conseils Municipaux qui se dérouleront les 3 mai, 14 juin, 20 septembre, 8 novembre et 13 décembre.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 33.

Le Maire  
  
Danielle CORNET